



JOP 2024

Les annonces du ministre de l'intérieur suite à l'action du jeudi noir !



Prime versée aux agents impliqués sur les JOP

- 1000 euros pour tous les agents du MI ayant limité leur période de congés pendant les JOP
- 1600 euros pour tous les agents du MI affectés dans un département qui accueille une épreuve olympique, pour les effectifs déplacés durablement en renfort et pour les CRS
- 1900 euros pour les agents affectés dans les services territoriaux de la police d'IDF et de la PP (sauf direction administratives) et pour la PAF de PARIS



Compte épargne temps déplafonné (10 jours supplémentaires)



Compteurs spécifique JO et paiement des HS à 100%



Priorité d'accueil des enfants du MI pendant les périodes des JOP



Doublement des chèques "CESU GARDE D'ENFANTS"



ISS PAT avec régularisation du retard intégralement compensé !

**Votre mobilisation du jeudi noir a payé !
Un dossier 100% bloc syndical**